St-Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

SOUS-PREFECTURE DU PIN (ISERE)
28 DEC. 2012
ARRIVEE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le jeudi 13 décembre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Daniel TANNER – Isabelle DURET à Alain CACALY – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Isabelle BALLET à Grégory ESTREMS

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Stéphane JEANNET – Franck FERRANTE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2012.12.20 05

OBJET : Décision modificative n°2 au BP 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L 2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Février 2012 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2012 approuvant la décision modificative n° 1,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-joint (section fonctionnement et section investissement) pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la commune,

Le budget 2012 modifié avec la décision modificative n° 2 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : 10 346 328 €

Section d'investissement : 15 800 568 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE la décision modificative n° 2 du budget primitif 2012 suivant le détail du tableau ci-joint pour la section fonctionnement et la section investissement,**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 21 décembre 2012.
Publication et transmission en sous-préfecture le 21 décembre 2012

Le Maire,

Michel BACCONNIER

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Mairie de St Quentin Fallavier
Service Finances

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
28 DEC. 2012
ARRIVEE

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2012

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES -			
Fonction	**Nature**	**Libéllé**	**Montant**
01	16818	Emprunts en euros	1 000,00 €
020	202	Frais liés doc.d'urbanisme	-6 000,00 €
020	2051	Concession et droits de logiciels	-30 000,00 €
020	2183	Matériels informatiques	36 000,00 €
324	2313	Autres immobilisations corporelles	-43 100,00 €
020	21318	Autres immobilisations corporelles	43 100,00 €
324	2031	Frais d'étude	-8 692,00 €
324	21318	Autres immobilisations corporelles	8 692,00 €
821	2031	Frais d'étude	-5 294,00 €
821	2151	Frais d'étude	5 294,00 €
		TOTAL	**1 000,00 €**

RECETTES			
Fonction	**Nature**	**Libéllé**	**Montant**
01	1326	Participation autres collectivités	1 000,00 €
			1 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES -			
Fonction	**Nature**	**Libéllé**	**Montant**
90	6288	Autres services extérieurs	-800,00
520	6218	Autres personnels extérieurs	800,00
255	6558	Autres contributions obligatoire	-3 000,00
251	60623	Alimentation	3 000,00
020	6554	Contribution aux organismes de regroupement	**-31 885,00**
020	73925	**Attribution du FPIC**	**31 885,00**
			0,00 €